



PRÉFET DE L' AISNE

Liberté

Égalité

Fraternité

Gestion de la ressource en eau : Sécheresse et ICPE



Contexte réglementaire

Code de l'environnement

art. L. 211-1 du code de l'environnement : « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »

Art. R 211-66 à R211-70 du code de l'Environnement.

Circulaire et instruction

circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages en période de sécheresse

instruction ministérielle du 23 juin 2020 sur les orientations techniques à mettre en œuvre suite au retour d'expérience de la gestion de la sécheresse 2019

Arrêtés cadre de bassin

Seine-Normandie du 13 avril 2015 , Artois Picardie du 25 juillet 2018.

=> mise en place de principes communs de surveillance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau sur le bassin.

Encadre par certaines dispositions majeures communes de gestion les arrêtés-cadres sécheresse départementaux



Contexte réglementaire

Arrêté cadre préfectoral de l'Aisne du 20 avril 2012

réglemente la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par bassin versant en cas de sécheresse.

4 niveaux de surveillance

niveau de vigilance : information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau

niveau d'alerte : mesures limitées de restriction des usages d'eau potable non prioritaires (collectivités – particuliers notamment), des usages industriels, de l'usage agricole

niveau d'alerte renforcée : mesures croissantes de restriction des usages d'eau potable (collectivités – particuliers notamment), des usages industriels, de l'usage agricole)

niveau de crise : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls les prélèvements en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés.

Carte des bassins versants





**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan 2020 : arrêtés de restriction

Arrêté cadre préfectoral de l' Aisne du 20 avril 2012

9 arrêtés de restriction pris entre juillet et décembre 2020

Passage en alerte sur l' Ourcq, l' Automne, l' Aisne et la Serre à partir d' août 2020.

Abrogation des restrictions sur l' Ourcq, l' Automne et l' Aisne en décembre 2020

Abrogation des dernières restrictions sur la Serre en janvier 2021



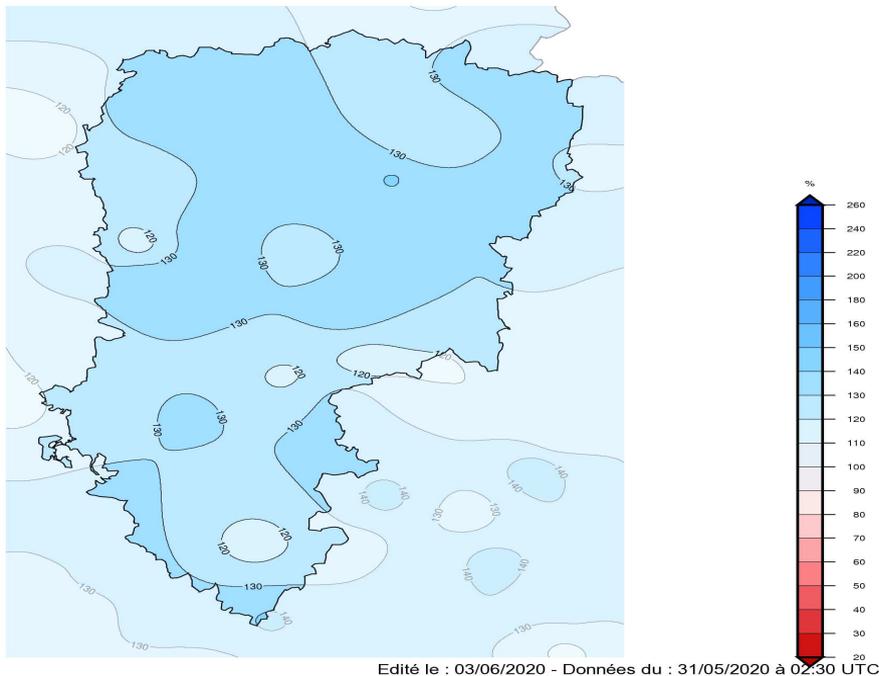
PRÉFET
DE L'AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Situation hydrologique au 10/07/2020

Rapport à la moyenne de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations
Aisne

Saison de recharge Septembre 2019 à Mars 2020

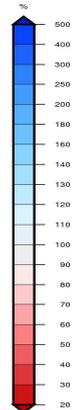
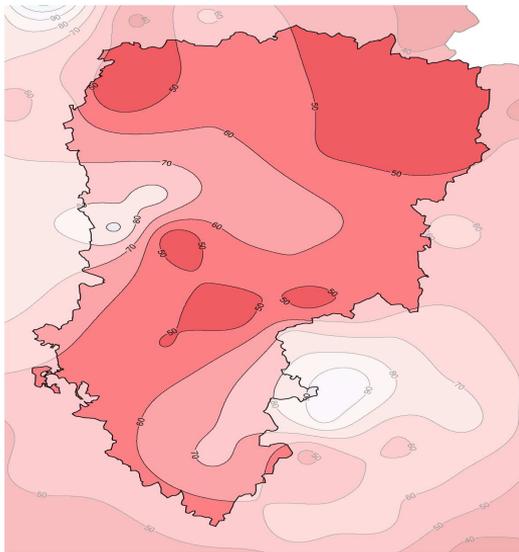


04/02/2021

État des lieux des précipitations

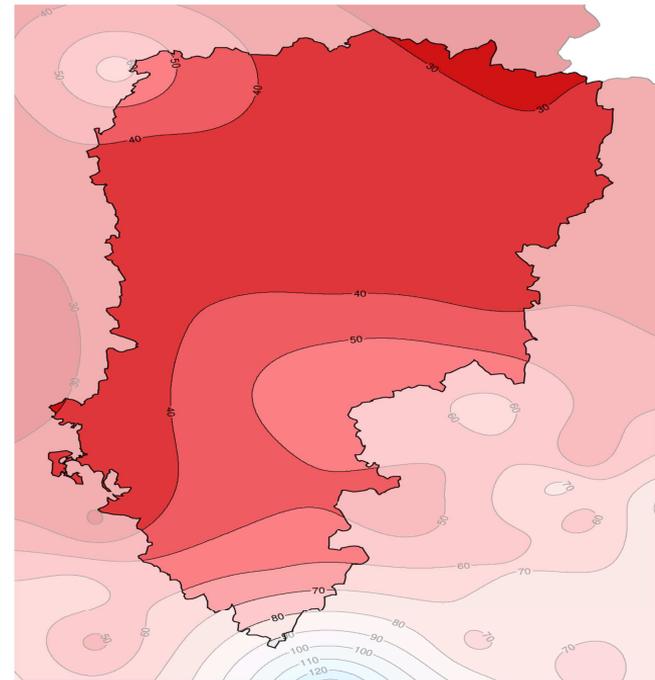
Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations
Aisne

Avril 2020



Edité le : 03/06/2020 - Données du : 31/05/2020 à 09:36 UTC

Mai 2020



Edité le : 03/06/2020 - Données c

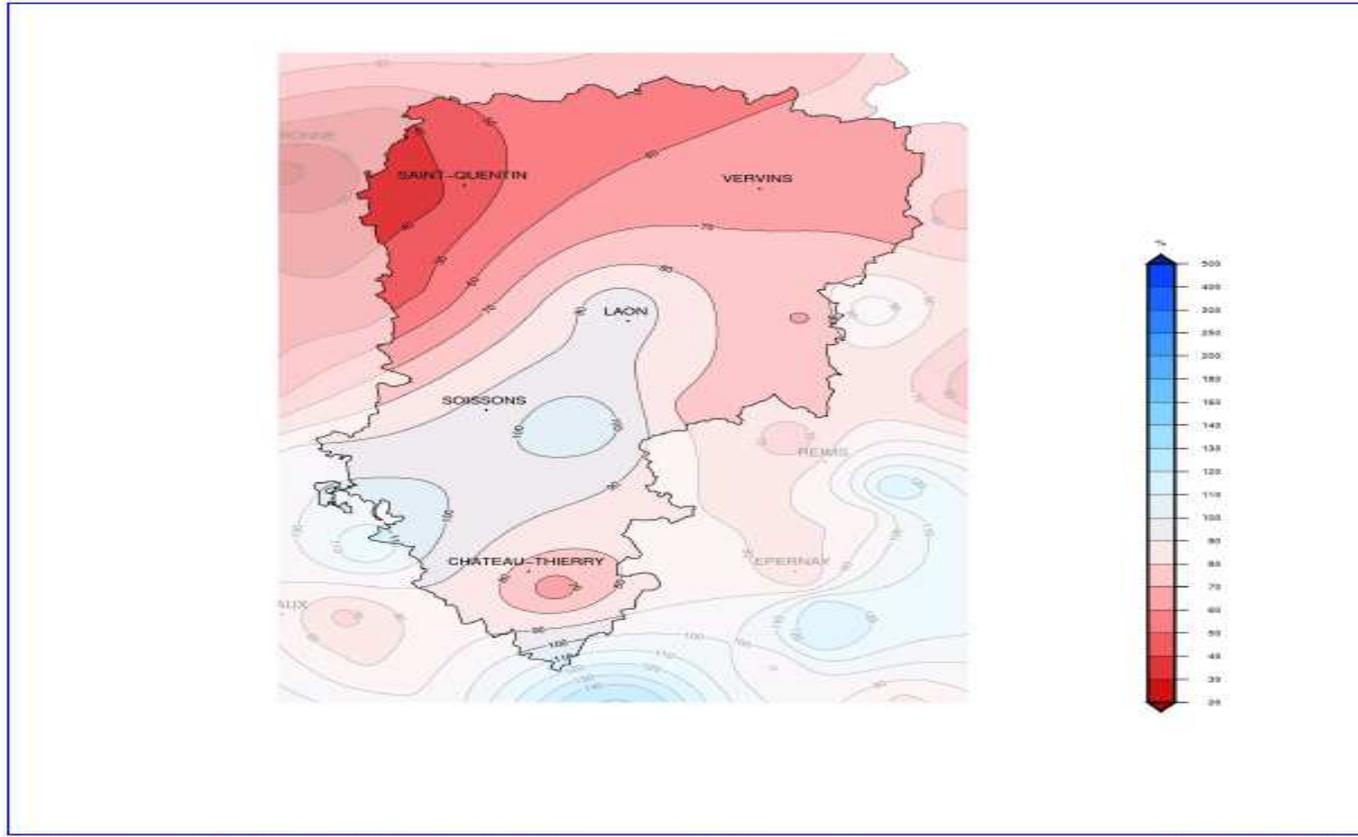


État des lieux des précipitations

Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1981–2010 des cumuls de précipitations

juin 2020

Aisne

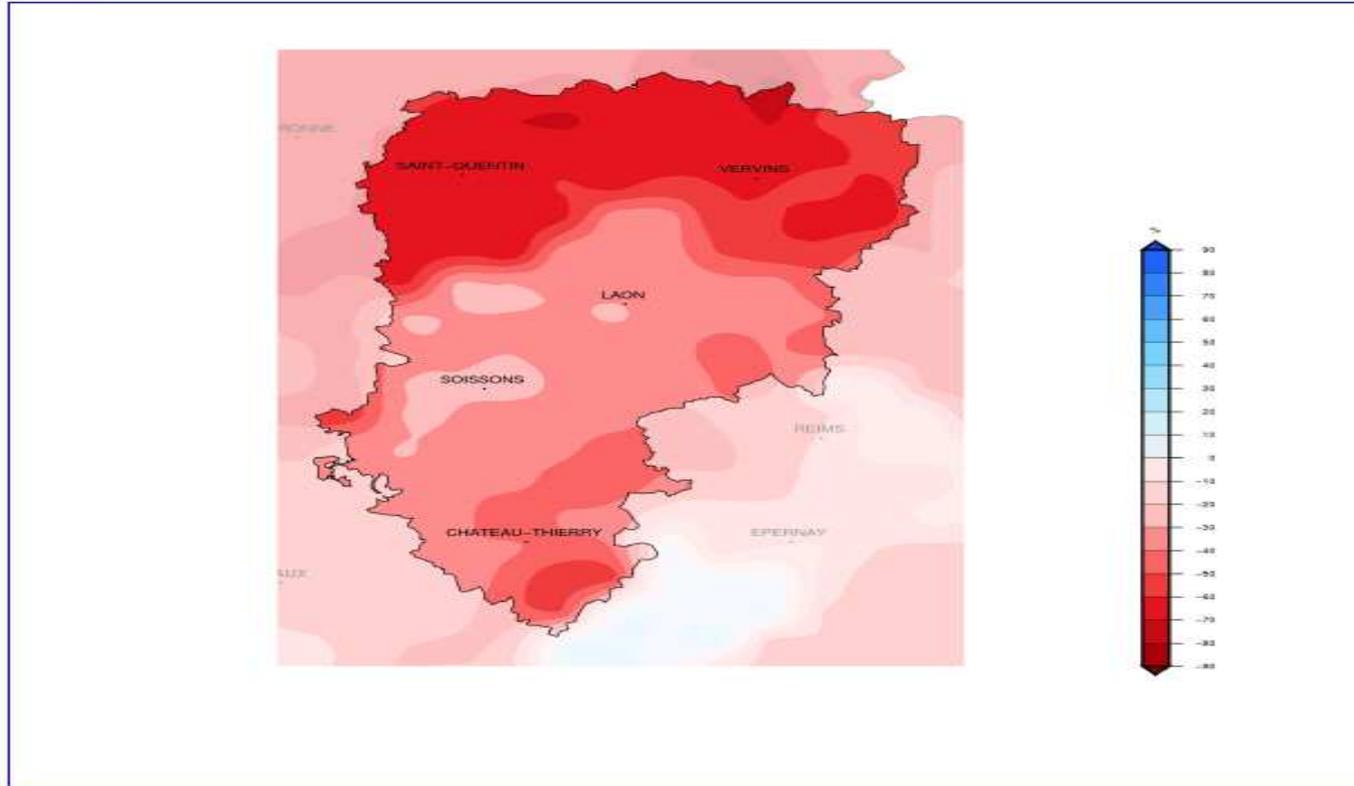


État des lieux de l'humidité des sols : précoce et sec en surface voire plus localement très sec

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1981–2010 de l'indice d'humidité des sols

30 juin 2020

Aisne



N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 02/07/2020
Données du : 02/07/2020 10:45 UTC



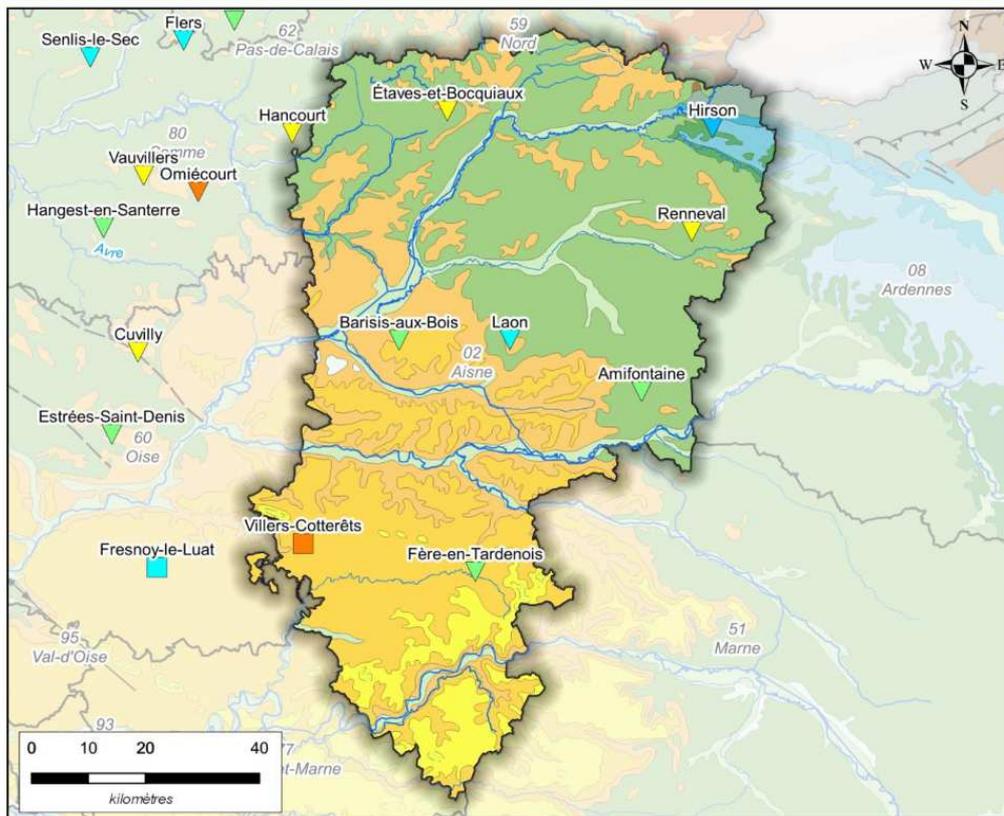
PRÉFET
DE L'AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Situation piézométrique

Aisne

Situation des piézomètres sécheresse au 30/06/2020



Légende

Niveau des nappes

- Très haut
- Haut
- Modérément haut
- Autour de la moyenne
- Modérément bas
- Bas
- Très bas
- Non calculé (données insuffisantes)

Évolution récente

- ▲ Hausse
- Stable
- ▼ Baisse

Méthodologie

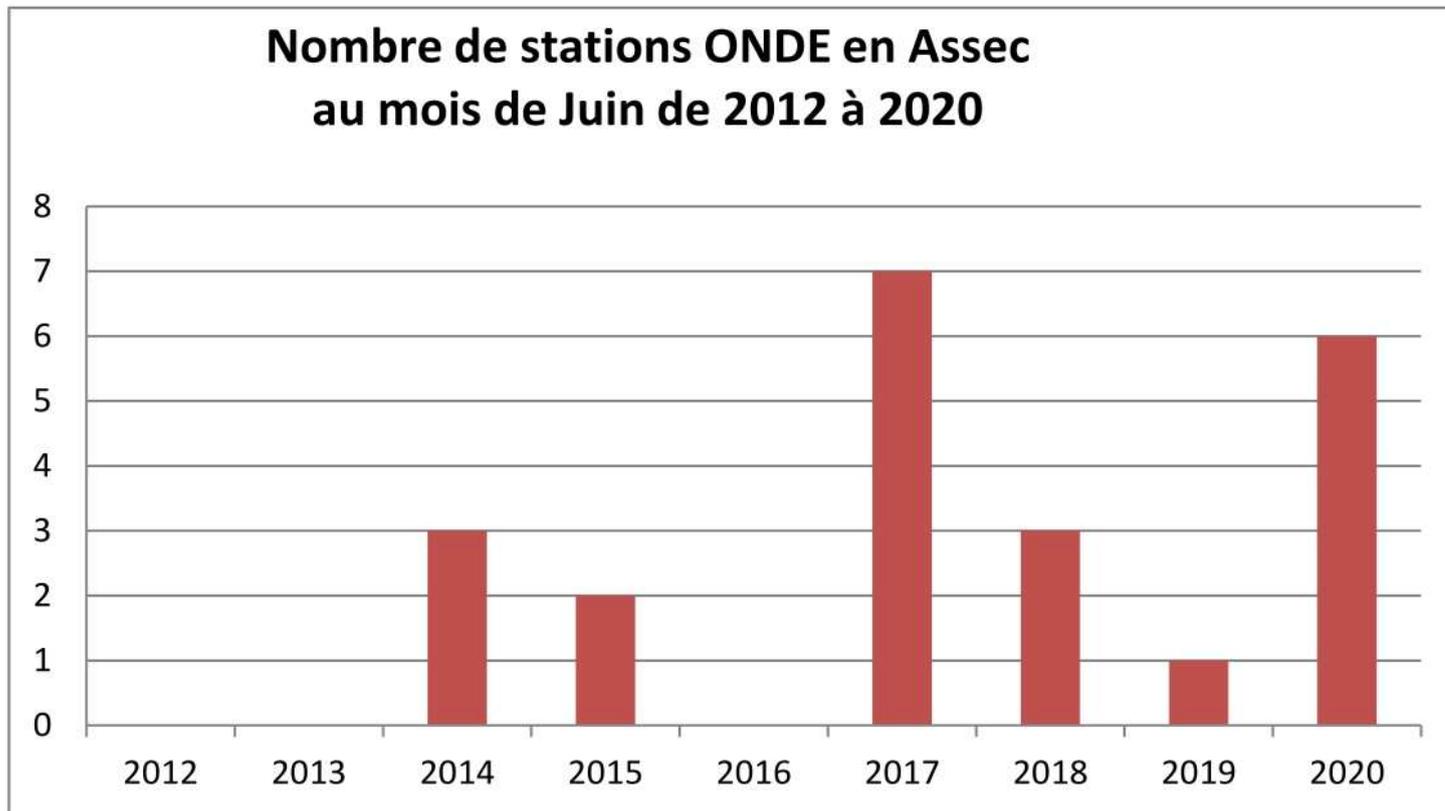
Le niveau des nappes est caractérisé par l'IPS (Indicateur Piézométrique Standardisé, RP-64147-FR), calculé sur une période de référence, qui peut être analysé comme une fréquence de retour du niveau mensuel moyen observé de la station, réparti en sept classes, du plus sec (en rouge) au plus humide (en bleu foncé).



Source des données : BRGM - EauFrance - portail ADES
Fond cartographique : BRGM © - Carte géologique au 1/1 000 000

04/02/2021

Etat des lieux des eaux superficielles





PRÉFET
DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de la ressource en eau

Révision de l'arrêté cadre

Réflexions partagées avec les acteurs du territoire sur la connaissance de la ressource et des usages à l'échelle des sous-bassins